

Plan de prévention des risques

"inondations du Rhône, crues torrentielles, ruissellement et mouvements de terrains"

Commune de Groslée-Saint-Benoit Partie Nord

Plan de zonage

Prescrit le 9 janvier 2020
Vu pour rester annexé à notre arrêté de ce jour, Bourg-en-Bresse, le 28 mai 2024
Mis à l'enquête publique du 2 janvier 2024 au 2 février 2024
Approuvé le 28 mai 2024
pour la préfète, la sous-préfète, secrétaire générale
Signé Virginie GUERIN-ROBINET

Légende

Zonage réglementaire

- Rg - Zone rouge glissement de terrain (inconstructible)
- Ri - Zone rouge inondation (inconstructible)
- Rp - Zone rouge chutes de pierres (inconstructible)
- Rt - Zone rouge crue torrentielle (inconstructible)
- Rv - Zone rouge ruissellement (inconstructible)
- Bg - Zone bleue glissement de terrain (constructible sous condition)
- Bi - Zone bleue inondation (constructible sous condition)
- BI2 - Zone bleue inondation exceptionnelle du Rhône (constructible sous condition)
- Bt - Zone bleue crue torrentielle (constructible sous condition)
- Bv - Zone bleue ruissellement (constructible sous condition)


Cadastré

- Limite de parcelles
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Limite communale
- Surface en eau - cours d'eau
- Réseau routier
- Départementale

Cote de référence (mNGF)



Direction Départementale des Territoires de l'Ain
Réalisation : 00731 - SUR - PR - lb - mars 2024
Sources : DDT31 - RTM
Fond cartographique : © IGN - BD Cartho - BD Topo - DGI 2023 - Georef.fr



Arboys en Bugey